



Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Amicale de la Guerre Electronique de l'Armée de Terre

*Du samedi 8 juin 2013 dans la salle du
conseil municipal de la mairie de
Mutzig*

L'assemblée générale extraordinaire de l'Amicale de la Guerre Electronique de l'Armée de Terre s'est tenue le samedi 8 juin 2013, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Mutzig.

Le nombre de membres présents dans la salle ainsi que les procurations reçues permettent d'atteindre le quorum nécessaire pour ouvrir cette assemblée.

La fiche de présence élargée par les amicalistes est archivée au siège de l'AGEAT.

- *Présents : 28*
- *Procurations : 32*

TRAVAUX DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

I-Ouverture de la séance par le président.

Le Général (2s) Jacques DOIREAU, président de l'amicale remercie les membres présents à l'assemblée générale.

Il présente les raisons qui lui font quitter la présidence de l'amicale :

- *Un président avec un bon carnet d'adresses ;*
- *Il faut un président jeune ayant de l'ambition ;*
- *Son éloignement et ses occupations personnelles, malgré internet l'empêche d'être aussi disponible qu'il le voudrait.*

Le président présente le Général (2s) Jean-Marc DEGOULANGE, candidat à la présidence.

L'avenir de l'AGEAT, c'est la continuité dans la direction historique.

Il faut faire évoluer la position de l'AGEAT vers l'école des transmissions et vers l'espace Ferrié.

Le Général (2s) Jacques DOIREAU fait l'énoncé des décès intervenus sur la période juin 2012-juin 2013.

II-Projets des nouveaux statuts et du nouveau règlement intérieur.

Le Général (2s) Jean-Marc DEGOULANE prend la parole pour présenter les projets des nouveaux statuts et règlement intérieur.

II-1. Statuts.

Le Général (2s) Jean-Marc DEGOULANGE explique les raisons du changement de nom de l'AGEAT.

« Tout d'abord pour une meilleure lisibilité vis-à-vis du monde extérieur à la guerre électronique. En effet, il était nécessaire de mieux afficher, au-delà d'une communauté de spécialistes qui se retrouvent dans un cadre amical, une communauté de dessein qui porte des valeurs, qui promeut l'action et la culture du domaine de la guerre électronique ainsi que sa mémoire et son patrimoine historique.

Ensuite, vis-à-vis du personnel civil et militaire d'active, spécialiste du domaine, servant au sein de structures de l'armée de terre ou interarmées, afin de ne pas favoriser son détournement pour une « amicale » supplémentaire alors que la plupart du temps il en existe déjà une dans la formation au sein de laquelle il sert.

Enfin, le mot « association » ouvre davantage de possibilités dans la recherche de soutiens financiers qui s'avèrent indispensables pour atteindre les buts, tels que les statuts de l'association le prévoient.

L'évolution des actions de l'association nécessitait également une évolution de ses statuts après dix ans d'existence. L'occasion s'est présentée. Elle a été saisie.

J'invite donc tous les spécialistes civils et militaires de l'armée de terre ayant ou ayant eu une activité dans le domaine de la guerre électronique à venir nous rejoindre, quelle que soit son unité d'appartenance¹

En apportant votre soutien à une équipe dynamique déterminée, vous contribuerez, ainsi, à faire mieux connaître et reconnaître, notre, votre, domaine. »

Au cours des discussions sur les nouveaux statuts un certain nombre de modifications y ont été apportées.

- Article 7 : Radiation
 1. Paragraphe 73 : « par radiation par le conseil d'administration suite au non-paiement délibéré des cotisations annuelles pendant deux (2) ans. » lire trois (3) ans .
 2. paragraphe 74 : supprimer la deuxième phrase. (Celui-ci conserve un droit de recours devant l'assemblée générale qui statue en dernier ressort.)
- Article 9 : Assemblée générale
 1. Sixième ligne « Les pouvoirs en blancs sont considérés comme bénéficiant au président du conseil d'administration **qui peut les répartir** entre les administrateurs présents. » lire les répartis équitablement.

II-2. Règlement intérieur.

¹ EMA – DRM – CFIAR – CFEEE – DAT

EMAT – STAT - Division GE de l'École des Transmissions – CFT - Unités de renseignement de Brigade –

Création de deux comités :

- *Comité historique vecteur principale de l'association*
- *Comité étude et prospective traitant des aspects opérationnels, scientifiques et techniques du ROEM et de la GE*

Modifications :

- *Article R-2 : site internet*
 - *Supprimer la première phrase*
- *Article R-10 : Cotisations*
 - *R-102 Paiement des cotisations: Supprimer la première phrase.*

III – Vote des nouveaux statuts et règlement intérieur.

- *Contre : 0*
- *Abstention : 0*

Les nouveaux statuts et règlement intérieur sont adoptés à l'unanimité.

IV – Clôture de l'assemblée générale extraordinaire.

Le Général (2s) Jacques DOIREAU clôt l'assemblée générale extraordinaire.

Le Président

La Secrétaire